



ÉVALUATION CSI/TUAC DES CONCLUSIONS DES MINISTRES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU G20

PARIS, 26-27 SEPTEMBRE 2011

Aperçu général

1. La deuxième réunion des Ministres du Travail et de l'Emploi du G20 s'est tenue à Paris les 26 et 27 septembre 2011 alors même que les prévisions de l'OIT, de l'OCDE et du FMI mettent en garde contre l'effondrement de la croissance économique et le risque de rebond du chômage qui coïncident avec le nouveau tournant dangereux amorcé par la crise. Une déclaration commune de l'OIT et de l'OCDE publiée à l'occasion de cette réunion a appelé les pays du G20 à « montrer la voie à suivre et affirmer leur volonté de tout faire pour résoudre la crise de l'emploi. » L'analyse de fond livrée par l'OIT et l'OCDE¹ à l'occasion de cette réunion indique que les pays du G20 devraient créer 21 millions d'emplois annuels pour rétablir en 2015 les niveaux enregistrés avant la crise, ce qui implique une progression de l'emploi de 1,3 pour cent par an au cours des trois prochaines années. À titre de comparaison, l'OCDE table, sur la base des prévisions actuelles en matière de croissance, sur une hausse de l'emploi de seulement 0,2 pour cent en rythme annualisé dans les pays du G7 au quatrième semestre 2011.

2. Dans ce contexte morose, les Ministres du Travail et de l'Emploi ont fait preuve d'un rare sens de l'urgence dans leurs conclusions², en pointant le « risque de nouvelle crise et les graves conséquences pour les marchés du travail. » Ils ont affirmé leur détermination « à redoubler d'urgence [leurs] efforts pour promouvoir la création d'emplois décents et soutenir les travailleurs et leurs familles touchés par le chômage et l'emploi précaire », appelant dans leurs recommandations les chefs de Gouvernement qui doivent se réunir au Sommet du G20 à Cannes en novembre 2011, « à réaffirmer que l'emploi constitue un objectif-clé de politique économique ».

3. Dans un discours adressé aux Ministres, le Président Sarkozy, qui dirigera le Sommet du G20 de Cannes, a souligné « l'impératif de mettre l'emploi au cœur de nos priorités » et indiqué que « le G20 ne [conserverait] sa légitimité que s'il parvient à démontrer son efficacité en faveur de la croissance et de l'emploi ».

¹ Réunion des Ministres du Travail du G20, Déclaration commune de M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, et de M. Juan Somavia, Directeur général de l'OIT.

² Les conclusions et d'autres documents de référence sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/how-the-ilo-works/multilateral-system/g20/lang--fr/index.htm>

4. Les conclusions de la Ministérielle insistent également sur « le rôle essentiel du dialogue social ». Évoquant les consultations organisées avec les partenaires sociaux peu avant la réunion, les Ministres affirment « [partager] le sentiment d'urgence qu'ils ont exprimé à l'égard de la situation de l'économie mondiale et de ses implications sociales, s'agissant en particulier du chômage de longue durée et du chômage des jeunes » et « notent » que le « Labour 20 » (L20) et le « Business 20 » (B20) ont prévu de se tenir en marge du Sommet du G20 de Cannes.

5. Les Ministres ont décidé de se réunir à nouveau et de convoquer leur troisième Ministérielle en 2012, sous la Présidence du Mexique, ce qui constitue une étape potentiellement importante vers l'instauration permanente des réunions des Ministres du Travail dans le processus du G20.

6. La CSI et le TUAC saluent ces déclarations et exhortent les chefs d'État et de Gouvernement ainsi que les Ministres des Finances du G20 à entendre l'appel lancé par leurs Ministres du Travail et de l'Emploi³. Si les conclusions de la réunion sont, dans leur ensemble, loin de satisfaire aux exigences de la Déclaration syndicale internationale⁴ qui ont été présentées aux Ministres par une délégation syndicale de 40 personnes, elles constituent néanmoins un progrès, notamment au vu des résultats des sommets du G20 qui se sont tenus depuis la première réunion des Ministres du Travail du G20 à Washington en avril 2010.

Emploi

7. En réponse à l'une des principales demandes des organisations syndicales internationales, les Ministres sont convenus de mettre en place une « task force » sur l'emploi. Cette « task force » intergouvernementale (et co-présidée, dans un premier temps, par la France et le Mexique) sera axée, tout au moins au début, sur le chômage des jeunes. Son mandat stipule qu'elle pourra « consulter les organisations internationales pertinentes, en particulier le BIT et l'OCDE, ainsi que les partenaires sociaux en tant que de besoin. » Si ce résultat n'est pas à la hauteur des attentes des syndicats, qui avaient réclamé la création d'une « task force » tripartite et dotée d'un mandat étendu, il s'agit toutefois d'une avancée importante pour le suivi et la mise en œuvre des engagements du G20 en matière d'emploi. La CSI et le TUAC veilleront à ce que le mouvement syndical soit pleinement engagé dans les travaux de la « task force », qui constituent une priorité essentielle.

8. Faisant de l'emploi leur « priorité principale », les Ministres ont affirmé leur engagement à « promouvoir les politiques et institutions permettant de renforcer le contenu en emploi de la croissance économique et de créer les emplois de qualité dont nos citoyens ont besoin. » Dans leurs recommandations, ils appellent les chefs d'État et de Gouvernement à donner la priorité à l'emploi, en particulier à travers la mise en place de la « task force », la promotion de divers systèmes de formation en alternance, notamment de l'apprentissage, ainsi que de l'échange de connaissances sur les stratégies facilitant la transition entre éducation, formation et emploi. Il est néanmoins préoccupant que les conclusions de la réunion s'en tiennent encore à des approches fondées sur les « partenariats publics-privés » en matière d'éducation et de formation plutôt qu'à une approche tripartite. Les Ministres se sont également prononcés en faveur de politiques du marché du travail visant à permettre le

³ <http://www.ituc-csi.org/les-ministres-du-travail-du-g20,9796.html?lang=fr>

⁴ http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/09/A8/document_news.phtml

rapprochement de l'offre et de la demande et qui soutiennent les petites et moyennes entreprises, « en particulier pour formaliser les emplois et améliorer les conditions de travail ». Ils ont demandé à l'OIT et à « l'OCDE, le cas échéant », avec la participation du FMI, d'approfondir l'analyse des perspectives à moyen terme et de l'interaction entre croissance, création d'emplois et protection sociale et d'identifier les groupes vulnérables ainsi que leurs besoins en formation, conformément à la Stratégie de Formation du G20 adoptée à Toronto en juin 2010.

9. Si un grand nombre des politiques de l'offre évoquées ci-dessus s'avèrent nécessaires et potentiellement les bienvenues, force est cependant de constater que les Ministres n'ont pas reconnu le rôle des mesures axées sur la demande pour répondre à l'ampleur de la crise de l'emploi que nous traversons actuellement.

Socles de protection sociale

10. La prise en compte du développement de « socles de protection sociale définis nationalement », d'une meilleure coordination des organisations internationales dans ce domaine et d'un financement efficace dans les recommandations des Ministres constitue probablement l'un des faits les plus marquants de la réunion. Ces recommandations s'appuient sur le rapport Bachelet⁵ et les conclusions de la Conférence internationale du Travail sur la protection sociale (2011). Le concept de socle de protection sociale y est défini comme une « stratégie pour l'extension de la sécurité sociale, qui comprend un ensemble de garanties sociales de base pour tous et la mise en œuvre progressive de normes plus élevées. » S'il revient aux gouvernements de déterminer la nature de ces socles « en toute souveraineté », ceux-ci seront définis conformément au Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, « prévoyant notamment un accès aux soins de santé, une garantie de revenu pour les personnes âgées et handicapées, l'octroi de prestations pour enfants à charge et une garantie de revenu pour les chômeurs et les travailleurs pauvres ». Les Ministres ont appelé les « organisations internationales pertinentes » à soutenir les pays dans l'élaboration d'indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la mise en place des socles de protection sociale (et donc, à surmonter l'opposition de certains gouvernements à toute référence à ce type d'indicateurs). Le FMI est invité, quant à lui, à renforcer sa coopération avec l'OIT et d'autres institutions internationales pour aider les gouvernements à « définir les politiques budgétaires nécessaires à la mise en place progressive de socles de protection sociale. » La communauté internationale est également invitée, en des termes assez vagues, à « proposer des voies nouvelles complétant les mécanismes de solidarité internationaux ».

Droits sociaux et du travail

11. Les Ministres sont convenus de redoubler d'efforts pour « promouvoir [l'] application effective des droits sociaux et du travail » conformément à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail « en liaison avec l'OIT et [en soulignant] le rôle essentiel des partenaires sociaux à cet égard. » Cet objectif ne renvoie explicitement qu'aux « relations de travail reposant sur un dialogue social effectif » et non pas à la nécessité de renforcer la négociation collective, qui figurait pourtant dans les conclusions de la

⁵ Rapport du Groupe consultatif des Nations Unies sur le socle de protection sociale, présidé par Michelle Bachelet.

première réunion des Ministres du Travail du G20, qui s'est tenue à Washington en avril 2010, et où le Président Sarkozy avait appelé tous les pays du G20 à ratifier les conventions fondamentales de l'OIT. Ces conclusions montrent qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir, les Ministres se contentant d'encourager l'OIT à continuer de promouvoir la ratification et l'application de ces conventions. Elles soulignent néanmoins la nécessité d'assurer le respect de ces normes ainsi que le rôle important des systèmes d'inspection du travail. Il n'est cependant fait aucune référence à la nécessité d'appliquer les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en dépit de l'appui que leur ont manifesté à la fois les travailleurs et les employeurs lors de la consultation des Ministres avec les partenaires sociaux du 26 septembre dernier.

Cohérence des politiques économiques et sociales

12. La section consacrée à la cohérence des politiques économiques et sociales n'est qu'une version édulcorée des ambitions initialement exprimées par la Présidence et des objectifs de la Conférence de haut niveau du G20 consacrée au renforcement de la cohérence des politiques économiques et sociales, qui s'est tenue en mai 2011. Si les conclusions insistent sur un message important, à savoir, l'impossibilité pour les Ministres du Travail de continuer à travailler de manière isolée, elles ne proposent aucune mesure concrète. Elles recommandent aux « organisations multilatérales ayant un mandat en matière sociale et d'emploi [...] [d'] évaluer l'impact social des politiques économiques et financières préconisées par d'autres organisations internationales » sans attribuer clairement à l'OIT un mandat à cette fin, comme cela était prévu dans des versions antérieures. Le rôle de l'OIT dans le cadre du G20, à l'aune duquel sont évalués les indicateurs du Processus d'évaluation mutuelle, est néanmoins explicitement salué.

Conclusion

13. Cette réunion a envoyé un message important, en partie grâce aux efforts de plaidoyer des organisations syndicales internationales, sur l'urgence de la situation en matière d'emploi. La question est désormais de savoir si les chefs d'État et de Gouvernement et les Ministres des Finances du G20 entendront ce message.